

**Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks – Atrium 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02**

AVENANT N° 4 AU MARCHÉ N° 03/183

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation sur le centre de stockage de la Crau de la
couverture de la partie sommitale et du talus sud, du traitement des eaux
polluées, de la réalisation d'un nouveau casier et la mise en place d'équipements
d'exploitation

ENTRE,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son
Président Monsieur Jean-Claude GAUDIN habilité par délibération du Conseil de la
Communauté n° FAG du déposée le

D'une part,

Monsieur Yves GUERPILLON Directeur représentant de
La société EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT
domiciliée 11 avenue du Centre – 78286 GUYANCOURT
inscrite au RCS de Versailles sous le numéro 493 389 670,

et

Monsieur Yves GUERPILLON Directeur représentant de
La société SCETAUROUTE
domiciliée 3 rue du docteur Schweitzer – 38180 SEYSSINS
inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 380 279 463,

d'autre part,

Considérant :

- le marché n° 03/183 du 31/10/2003, par lequel le groupement
SCETAUROUTE/BETEREM/IRH Ingénieur et Conseil, s'est engagé à réaliser la
maîtrise d'œuvre pour la réalisation sur le centre de stockage de la Crau de la
couverture de la partie sommitale et du talus sud, du traitement des eaux polluées,
de la réalisation d'un nouveau casier et la mise en place d'équipements
d'exploitation.

- que par assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2007, la société
EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT a approuvé l'apport partiel d'actif,
consenti par SCETAUROUTE, de sa branche complète et autonome d'activité
« structure et environnement », avec effet au 30 septembre 2007.

- le journal d'annonces légales « la semaine d'île de France » ayant publié l'avis
d'apports partiels d'actif, en date du 26/09 au 02/10/2007.

- que cette société présente les garanties techniques administratives et financières pour exécuter ce marché.

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La société EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT se substitue dans tous les droits et obligations à la société SCETAUROUTE, le groupement devient EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT/BETEREM/IRH Ingénieur et Conseil, avec pour mandataire la société EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT.

Cette société qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat aux mêmes conditions économiques.

L'exemplaire unique du marché n'a pas été restitué.

Article 2 : la Communauté Urbaine se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom de EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT auprès de la NATIXIS
Sous le n° 30007 99999 04327014002 70

Article 3 : Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait à Marseille, le

Lu et approuvé

SCETAUROUTE

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président

Bernard JACQUIER

EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT